|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3** | **Document C25/4-F** |
| **16 mai 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| TRAVAUX PRÉPARATOIRES EN VUE DE LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES DE 2026 |
| **Objet**Le présent document a pour objet de présenter au Conseil un point sur l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la prochaine Conférence de plénipotentiaires (PP-26).**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **prendre note** de l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la PP-26, à **approuver** les orientations éthiques et à **examiner** les améliorations proposées.**Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**Plates-formes fédératrices.**Incidences financières**Dans le cadre du budget alloué pour 2024-2025 et du budget prévu pour 2026-2027.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références***Documents* [*PP-14/75*](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0075/en) *(B/75/1),* [*PP-14/DT/66*](https://www.itu.int/md/S14-PP-141020-TD-0066/en)*,* [*PP-14/161*](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0161/en)*,* [*PP-14/175 (Recommandation 8)*](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0175/en) *de la Conférence de plénipotentiaires (Busan, 2014); Documents* [*C15/4*](https://www.itu.int/md/S15-CL-C-0004/en)*,* [*C15/99*](https://www.itu.int/md/S15-CL-C-0099/en)*,* [*C16/4*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0004/en) *et* [*C16/120*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0120/en) *du Conseil; Lettres circulaires* [*CL-16/48*](https://www.itu.int/md/S16-SG-CIR-0048/en) *et* [*CL-17/7*](https://www.itu.int/md/S17-SG-CIR-0007/en)*; Document* [*CWG-FHR-7/10*](https://www.itu.int/md/S17-CLCWGFHRM7-C-0010/en)*; Documents* [*C17/INF/6*](https://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0006/en)*,* [*C17/4(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0004/en)*,* [*C17/76(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0076/en)*,* [*C17/78(Rév.2)*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0078/en)*,* [*C17/96*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0096/en)*,* [*C17/DL/8*](https://www.itu.int/md/S17-CL-170515-DL-0008/en)*,* [*C17/130*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0130/en)*,* [*C18/5*](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0005/en)*,* [*C18/50*](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0050/en) *et* [*C18/109*](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0109/en) *du Conseil; Documents* [*PP-18/31*](https://www.itu.int/md/S18-PP-C-0031/en)*,* [*PP-18/63(Add.1)*](https://www.itu.int/md/S18-PP-C-0063/en) *(IAP/63A1/7, IAP/63A1/23),* [*PP-18/68(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/S18-PP-C-0068/en) *(ARG/CAN/CTR/DOM/PRG/S/68R1/1),* [*PP‑18/55(Add.5)*](https://www.itu.int/md/S18-PP-C-0055/en) *(AFCP/55A5/1),* [*PP-18/72(Add.1)*](https://www.itu.int/md/S18-PP-C-0072/en) *(ARB/72A1/38),* [*PP-18/DT/18(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/S18-PP-181029-TD-0018/en)*,* [*PP‑18/155*](https://www.itu.int/md/S18-PP-C-0155/en)*,* [*PP-18/173*](https://www.itu.int/md/S18-PP-C-0173/en) *de la Conférence de plénipotentiaires (Dubaï, 2018); Documents*[*C19/13*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0013/en) *et* [*C19/112*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0112/en) *du Conseil; Lettre circulaire* [*CL-19/57*](https://www.itu.int/md/S19-SG-CIR-0057/en)*; Documents* [*C20/4*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0004/en)*,* [*C20/INF/8*](https://www.itu.int/md/S20-CL-INF-0008/en)*,* [*C21/4(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0004/en) *et* [*C21/86*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0086/en) *du Conseil; Lettres* [*DM-21/1016*](https://www.itu.int/md/S21-DM-CIR-01016/en) *et* [*DM-21/1017*](https://www.itu.int/md/S21-DM-CIR-01017/en)*; Documents* [*PP-22/40*](https://www.itu.int/md/S22-PP-C-0040/en)*, PP-22/68(Add.17) (*[*RCC/68A17/1*](https://www.itu.int/net4/proposals/PP22/Detail/Index?idProposal=55)*),* [*PP-22/189*](https://www.itu.int/md/S22-PP-C-0189/en) *et* [*PP-22/206*](https://www.itu.int/md/S22-PP-C-0206/en) *de la Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022); Documents* [*C23/4*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0004/en)*,* [*C23/84*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0084/en) *et* [*C23/107*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0107/en) *du Conseil; Lettre circulaire* [*CL-24/11*](https://www.itu.int/md/S24-SG-CIR-0011/en)*; Documents* [*C24/INF/13*](https://www.itu.int/md/S24-CL-INF-0013/en)*,* [*Décision 636 (C23-ADD/14)*](https://www.itu.int/md/S23-C23ADD-C-0014/en)*,* [*C24/4*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0004/en)*,* [*C24/86*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0086/en) *et* [*C24/113*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0113/en) *du Conseil.* |

# 1 Introduction

À la dernière Conférence de plénipotentiaires (PP-22) qui s'est tenue en Roumanie, il a été décidé, par voie d'une révision de la Résolution 77, de tenir la prochaine Conférence de plénipotentiaires (PP-26) au dernier trimestre de 2026, à Doha (Qatar). À sa session additionnelle de 2023, le Conseil a décidé que la PP-26 se tiendrait au Centre des expositions et des congrès de Doha, du lundi 9 au vendredi 27 novembre 2026 ([Décision 636](https://www.itu.int/md/S23-C23ADD-C-0014/en)).

En vertu du numéro 2 de la Convention, dans le cas où le lieu précis et les dates exactes d'une PP n'ont pas pu être fixés par la PP précédente, ce lieu et ces dates sont déterminés par le Conseil, avec l'accord de la majorité des États Membres. Compte tenu de l'adoption de la Décision 636, les lieu et dates ont été confirmés à la suite d'une consultation de tous les États Membres (Lettres circulaires [CL-23/44](https://www.itu.int/md/S23-SG-CIR-0044/en) et [CL-23/53](https://www.itu.int/md/S23-SG-CIR-0053/en)).

# 2 Organisation avec le pays hôte

Les discussions se poursuivent entre l'UIT et le Gouvernement du Qatar pour convenir des dispositions de l'Accord de pays hôte.

Le Secrétariat de l'UIT s'est rendu sur place du 4 au 8 novembre 2024, afin de rencontrer ses homologues du pays hôte, de visiter le centre de conférences, les infrastructures et les hôtels, d'élaborer les plans de sécurité et de communication, d'aborder les questions de protocole et de commencer à organiser la logistique.

Le Secrétariat de l'UIT et l'équipe du pays hôte chargée de préparer la PP-26 se réunissent tous les mois dans le cadre de réunions virtuelles afin d'échanger des informations, d'examiner tous les aspects de la préparation de la manifestation et de résoudre les questions urgentes. Outre ces réunions mensuelles, des réunions bilatérales sont organisées régulièrement avec le pays hôte pour traiter des points précis se rapportant à l'organisation de la manifestation.

Comme annoncé à la session de 2024 du Conseil, le pays hôte a choisi M. Ahmad Abdulla AlMuslemani pour occuper la fonction de Président désigné de la PP-26. M. AlMuslemani a rencontré l'équipe de direction de l'UIT et se prépare activement en participant aux séances d'information avec le Secrétariat ainsi qu'aux réunions officielles de l'UIT.

# 3 Améliorations décidées par le Conseil à sa session de 2024

Lors de la [troisième séance plénière](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0113/en) de sa session de 2024, à la suite de l'examen des résultats des consultations sur les propositions d'amélioration à apporter à la Conférence de plénipotentiaires (Documents [C24/4](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0004/en) et [C24/86](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0086/en)), le Conseil a décidé:

– de demander au Secrétariat de continuer à mettre en œuvre les mesures adoptées à la PP-22 en ce qui concerne la gestion du temps, la formation des délégués et l'amélioration des processus et de travailler avec le pays hôte à la mise en œuvre d'éventuelles améliorations à la PP-26;

– d'inviter le GTC-SFP à examiner les propositions formulées en vue d'améliorer la Conférence, en particulier en ce qui concerne la rationalisation des résolutions et des décisions et leurs incidences financières, et à faire rapport au Conseil à sa session de 2025; et

– d'inviter les États Membres à envisager de parrainer des programmes qui favorisent la participation des femmes et des jeunes à la Conférence.

Préparation des délégués

Comme l'ont demandé les États Membres au cours de la consultation, le Secrétariat étudie actuellement les moyens permettant d'améliorer la préparation des délégués, notamment en dispensant une formation dans le cadre de l'Académie de l'UIT, en organisant des formations, des ateliers et des présentations en ligne, et en tirant parti de l'expérience des fonctionnaires et délégués ayant participé à des conférences précédentes. Une formation pourrait également être organisée à l'occasion de réunions régionales. Les thèmes de ces manifestations pourraient porter sur les objectifs de la PP, les techniques de négociation, les procédures, le calendrier, la fonctions des délégués, la présidence des commissions, l'élaboration des résolutions, les processus et procédures administratifs, les pouvoirs, le déroulement de la PP, les procédures d'élection, le règlement intérieur et des séances/vidéos de présentation à l'intention des nouveaux délégués.

Les groupes régionaux et les États Membres qui souhaitent organiser des séances de formation et appuyer l'élaboration de programmes de formation, ainsi que les anciens présidents de commissions désireux de partager leurs données d'expérience, sont invités à prendre contact avec le Secrétariat.

Travaux préparatoires régionaux et interrégionaux

Compte tenu des bons résultats obtenus dans le cadre de la PP-18 et de la PP-22, pour lesquelles trois réunions interrégionales informelles ont été organisées avec le concours du Secrétariat, il est proposé de continuer de renforcer le processus interrégional dans le but de le formaliser, comme c'est le cas pour les autres conférences mondiales de l'UIT. L'objectif principal est de renforcer les travaux préparatoires afin d'améliorer le plan de gestion du temps et de limiter les sessions de travail durant la nuit et le week-end pendant la conférence.

Le fait de commencer ces préparatifs bien à l'avance permettra au Président désigné de dialoguer régulièrement avec les groupes régionaux et les délégations et de faciliter les échanges sur des sujets qui nécessiteront des discussions plus approfondies.

Cela permettra aux parties prenantes de s'entendre à l'avance sur les présidents et vice‑présidents potentiels des commissions et des éventuels groupes ad hoc/groupes de rédaction; d'identifier les points faisant consensus et les sujets qui nécessitent des discussions plus approfondies; de trouver un accord sur les méthodes de travail et la gestion du temps pour optimiser l'efficacité; de trouver un accord sur la structure de la conférence et la répartition des documents; et d'examiner la rationalisation et les incidences financières des résolutions et décisions (voir également ci-dessous).

Il est proposé d'améliorer la communication entre les groupes régionaux et le Secrétariat et entre les régions en amont de la conférence. Il est vivement recommandé aux organisations régionales de télécommunication d'envoyer au Secrétariat, dès que possible, les dates de leurs réunions préparatoires régionales, si elles ne l'ont pas déjà fait. Chaque organisation régionale de télécommunication pourrait soumettre au Secrétariat de l'UIT un rapport après chaque réunion préparatoire, qui serait distribué à tous les membres pour information. Le Secrétariat va créer une page consacrée aux travaux préparatoires régionaux en vue de la PP sur le site web de la PP-26, page qui sera mise à jour régulièrement. Les organisations régionales de télécommunication sont également invitées à envoyer le nom de leur(s) coordonnateur(s) pour les thèmes et les résolutions de la PP au Secrétariat, afin d'établir une liaison avec celui-ci.

Comme pour la PP-22, il est proposé d'organiser les réunions interrégionales en même temps que d'autres réunions importantes de l'UIT. Il est proposé de tenir trois ou quatre réunions hybrides comme suit:

– une réunion qui pourrait avoir lieu à l'occasion de la CMDT-25;

– une réunion en parallèle de la session de 2026 du Conseil (28 avril – 8 mai 2026);

– une réunion en juin ou juillet 2026, éventuellement à l'occasion du FMPT-26;

– une réunion après la date limite de soumission des candidatures (au plus tard le 28ème jour précédant le début de la Conférence à 23 h 59, conformément au numéro 170 des Règles générales, soit le 12 octobre 2026 à 23 h 59). L'Arabie saoudite a proposé d'accueillir cette dernière réunion, comme elle l'a fait en 2018 et 2022.

Raccourcissement des contributions

Des efforts seront faits pour continuer de limiter la longueur des contributions du Secrétariat à la conférence.

Des lignes directrices relatives à l'élaboration des Résolutions seront mises au point afin d'expliquer la forme que doivent prendre les Résolutions et l'importance de leur dispositif, qui met en évidence les activités à mettre en œuvre par l'UIT et ses membres.

Rationalisation et incidences financières des résolutions et décisions

En ce qui concerne l'exercice de cartographie des résolutions et décisions visant à harmoniser les résultats de la Conférence de plénipotentiaires, un outil de cartographie des résolutions de la PP est en cours d'élaboration et a été présenté au GTC-SFP. Le groupe a examiné la création de lignes directrices non contraignantes auxquelles les États Membres pourraient se référer lors de l'examen ou de l'élaboration des résolutions et décisions en vue de la PP-26. Les lignes directrices proposées sont présentées au Conseil pour examen à sa session de 2025 (Document [C25/29](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0029/en)).

En ce qui concerne les incidences financières des résolutions et décisions proposées, les États Membres ont reconnu qu'il était utile d'évaluer les incidences financières des propositions et le rôle de la Commission de contrôle budgétaire. Le GTC-FHR a examiné cette question au cours de ses deux réunions et a décidé d'inviter le Secrétariat des conférences et assemblées à fournir des informations transparentes sur les incidences financières éventuelles des propositions le plus tôt possible, afin d'appuyer les discussions (voir le [Document C25/50](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0050/en)).

Participation des femmes et des jeunes

Sur la base des résultats de la Conférence de plénipotentiaires de 2022 (PP-22), le Secrétariat œuvre à renforcer la participation et le rôle directeur des déléguées dans les travaux de l'Union.

L'objectif est que la participation de femmes atteigne au moins 40% à la PP-26, contre 33% à la PP-22. Le Secrétariat invitera les États Membres à soutenir la participation des femmes au sein de leurs délégations et encouragera les délégations à confier leur direction à des femmes.

Le Secrétariat prévoit d'offrir des possibilités de renforcement des capacités, de mise en relation et de mentorat avant et pendant la PP-26, afin de contribuer à remédier aux disparités en matière de représentation.

Il est recommandé que des coordonnateurs régionaux pour la participation des femmes soient mis en place dans le cadre du processus préparatoire en vue de la PP-26, et que des consultations soient menées auprès des participantes aux programmes précédents et des réseaux de femmes existants de l'UIT.

Conformément à la Résolution 198 de la PP (Rév. Bucarest, 2022), qui encourage l'intégration des questions relatives à la jeunesse à l'échelle de l'UIT, des plans sont actuellement élaborés pour fournir un appui aux délégués de moins de 35 ans au moyen d'activités de renforcement des capacités et de mentorat dans le cadre des processus de la PP. Il s'agira également de permettre aux jeunes de participer en tant qu'observateurs publics, le cas échéant, et de faciliter les dialogues intergénérationnels sur le développement du numérique. Il est proposé d'inclure des coordonnateurs pour les jeunes dans chaque région et de créer un volet dédié à la jeunesse à la PP-26, afin de permettre aux jeunes de mieux faire entendre leurs voix.

Les États Membres intéressés par des initiatives d'appui visant à renforcer la participation des femmes et des jeunes sont invités à contacter le Secrétariat.

# 4 Transition numérique

Le Secrétariat continuera d'améliorer les processus destinés aux délégués, tels que l'inscription, la réservation de salles, le service du protocole, ainsi que les outils numériques. La création d'une application mobile de l'UIT est à l'étude.

Dans le cadre du projet de transformation en cours, le Secrétariat fait progresser les travaux au regard de plusieurs initiatives visant à intégrer les technologies d'intelligence artificielle afin d'optimiser le processus préparatoire et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. De plus, le Secrétariat s'inspire activement des initiatives et des projets d'autres organisations, en particulier sur la façon d'utiliser l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité des processus des organes directeurs.

Compte tenu du soutien exprimé par les États Membres lors de la consultation, il est proposé d'assurer une participation à distance pour les séances de la plénière et des commissions.

# 5 Améliorer le bilan écologique de la PP

Le pays hôte et le Secrétariat poursuivront les efforts entrepris à la PP-22 et s'efforceront de mettre en œuvre la liste de contrôle pour des manifestations écologiques au sein du système des Nations Unies.

Avant la conférence, le Secrétariat fournira des directives et des ressources complètes pour encourager les délégués à faire de la conférence une manifestation écologique. Des campagnes électorales vertes seront encouragées et des pratiques consistant par exemple à éviter d'imprimer des supports de campagne, de distribuer des cadeaux non écologiques et d'envoyer des colis non recyclables dans les locaux de la conférence seront encouragées.

# 6 Participation ministérielle

Compte tenu des résultats de la consultation, il est proposé de continuer à améliorer la présentation des déclarations de politique générale, notamment en limitant le temps de parole à 3 minutes pour les ministres et à 2 minutes pour les autres chefs de délégation. Le Secrétariat étudie également d'autres moyens d'accroître la participation des ministres et d'autres délégués de haut niveau, par exemple en organisant des tables rondes et des sessions spécifiques destinées aux ministres au cours des trois premiers jours de la conférence, ainsi qu'en améliorant les services fournis pour appuyer l'organisation de réunions bilatérales.

# 7 Procédure d'élection et lignes directrices en matière d'éthique

Procédure d'élection

La PP-22 a chargé le Conseil d'examiner la question de la conduite des campagnes électorales et des procédures d'élection du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général, des Directeurs des Bureaux et des membres du Comité du Règlement des radiocommunications d'ici à la fin de sa session de 2024. Comme demandé par le Conseil à sa session de 2023, le Secrétariat a mené une consultation auprès des États Membres sur cette question et sur d'autres améliorations à apporter; les résultats ont été communiqués au Conseil à sa session de 2024 et aucune décision n'a été prise sur cette question.

Lignes directrices en matière d'éthique

À l'approche de la PP, il est important de maintenir un climat de campagne qui soit équitable et éthique. Par conséquent, compte tenu du soutien que les États Membres ont exprimé lors de la consultation susmentionnée sur les améliorations, menée en 2024, il est proposé que le Conseil approuve à nouveau les lignes directrices sur les "Aspects éthiques de certaines activités de campagne" figurant en annexe, comme cela a été fait en 2017 et 2021.

# 8 Prochaines étapes

Organisation interne

Au niveau interne, le Comité de coordination établira le Groupe de préparation de la Conférence de Doha (BPG), qui se composera de représentants de tous les Bureaux et du Secrétariat général.

Invitation, appel à propositions et candidatures

Conformément aux numéros 5 et 6 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, la Secrétaire générale enverra une invitation au nom du Gouvernement qatarien un an avant la date d'ouverture de la Conférence.

En outre, conformément aux numéros 40 et 168 des Règles générales, immédiatement après l'envoi des invitations, la Secrétaire générale enverra une autre lettre visant à solliciter des contributions aux travaux de la conférence ainsi que des candidatures. Les candidatures doivent être publiées en tant que documents de conférence dès leur réception par la Secrétaire générale (numéro 171 des Règles générales).

Annexe

Lignes directrices relatives aux aspects éthiques de certaines activités susceptibles d'être menées dans le cadre de la campagne
électorale[[1]](#footnote-1) précédant la Conférence
de plénipotentiaires

Les orientations exposées dans le présent document sont fondées sur le cadre et les pratiques actuels[[2]](#footnote-2). Elles s'adressent essentiellement aux candidats assumant actuellement un rôle au sein de l'Union, à savoir les fonctionnaires nommés et les fonctionnaires élus.

Outre qu'ils doivent respecter les principes fondamentaux que sont la justice, l'équité, la transparence, la bonne foi, la dignité et le respect mutuel, les personnes qui doivent concilier l'exercice d'une fonction actuelle au sein de l'Union avec une candidature devraient être particulièrement attentives aux principes généraux à respecter dans trois domaines essentiels, décrits plus avant ci-dessous, à savoir: A) Utilisation des ressources de l'Union; B) Activités menées dans le cadre de campagnes électorales lors de manifestations de l'Union; et C) Rapports avec les représentants des États Membres.

# A Utilisation des ressources de l'Union

Principe général

– Les ressources de l'Union ne peuvent être utilisées que pour permettre à l'organisation de s'acquitter de son mandat et servir au mieux ses intérêts.

Application: Les candidats devraient se garder d'utiliser les ressources de l'Union ou de se servir des fonctions qu'ils occupent – qu'il s'agisse de l'appui en personnel, de voyages en mission officielle et du remboursement des frais ou d'autres ressources administratives – pour promouvoir leur candidature. En agissant de la sorte, ceux qui ont accès à ces ressources pourraient bénéficier d'un avantage indu et retirer de manière abusive un avantage personnel de ressources réservées à un usage officiel.

*Exemple:*

– Un voyage officiel pour une mission ou une manifestation ne devrait pas être effectué ou autorisé si la personne appelée à voyager n'est habituellement pas amenée à participer à cette manifestation dans l'exercice normal de ses fonctions officielles pour l'UIT. À l'inverse, si un fonctionnaire en activité est habituellement amené à participer à cette manifestation dans l'exercice de ses fonctions officielles, sa candidature ne devrait pas l'empêcher de participer à la manifestation en question. On trouvera dans les lignes qui suivent des indications plus détaillées sur la conduite à tenir lors d'une manifestation officielle ou d'une mission.

– Les symboles de l'Union (c'est-à-dire le drapeau et/ou l'emblème de l'UIT, ou encore les logos utilisés pour certaines conférences organisées par l'UIT) ne devraient pas être utilisés dans les matériels de promotion d'une candidature, afin de ne pas donner à penser à tort qu'un candidat bénéficie d'un soutien officiel. Le Bureau de l'éthique est prêt à examiner les projets de matériels et à prodiguer des avis sur des cas précis.

– Les ordinateurs, les imprimantes, les moyens de communication – y compris les comptes de l'UIT sur les réseaux sociaux – et l'en-tête de lettre de l'UIT ne devraient pas être utilisés pour les activités susceptibles d'être menées dans le cadre de la campagne électorale. Il y a lieu d'utiliser un compte de courrier électronique privé (ne figurant pas dans le système de l'UIT) pour la correspondance relative aux activités liées à la campagne électorale. Lorsqu'un fonctionnaire est contacté sur son compte UIT à propos de sa candidature, la correspondance doit être envoyée sur son compte privé et toute correspondance ultérieure doit être acheminée par ce moyen.

– Les candidats ne devraient pas demander aux fonctionnaires de l'UIT responsables des activités de communication de l'Union (ou à tout autre fonctionnaire de l'UIT) de leur prêter assistance pour la préparation des matériels de promotion destinés à leur candidature. Il peut s'agir notamment de demande d'avis, de photos, d'assistance ou de commentaires concernant des matériels de promotion.

# B Activités susceptibles d'être menées dans le cadre de la campagne électorale lors de manifestations de l'Union

Principe général

– Les activités liées à la campagne électorale ne devraient pas nuire à la conduite des affaires de l'Union lors de manifestations officielles.

Application: Les manifestations de l'Union – ainsi que les manifestations informelles et les activités sociales qui sont organisées à ces occasions – offrent la possibilité d'établir des liens avec les représentants des états Membres. Il se peut que certains candidats participent à ces manifestations en raison de leurs responsabilités officielles vis-à-vis de l'UIT, et que d'autres participent à de telles manifestations en tant que membre de la délégation d'un État Membre. Il se peut aussi que d'autres n'aient pas de raison officielle de participer à la manifestation, mais souhaitent tirer parti du fait que les parties prenantes concernées sont réunies en un même lieu.

Conformément aux principes fondamentaux que sont la justice et l'équité, les candidats devraient bénéficier de possibilités égales de nouer des contacts avec les représentants des états Membres lorsqu'ils se réunissent pour ces manifestations. Parallèlement, il convient de noter que ces manifestations ont pour but de mieux faire connaître les travaux menés par l'Union dans un domaine particulier, et non pas de servir de cadre pour faire campagne. En conséquence, les personnes devraient s'abstenir de nouer des contacts avec les représentants d'états Membres en vue de promouvoir leur candidature au cours d'une manifestation de l'Union. Les manifestations informelles ou les activités sociales organisées dans le cadre de ces manifestations peuvent être utilisées par les candidats pour les activités liées à leur campagne électorale, mais pas sur le site même de la manifestation. D'une manière générale, les candidats devraient s'abstenir de tout comportement donnant à penser que le plus grand soin qui doit être accordé aux affaires de l'Union est détourné par l'attention prêtée aux activités liées à la campagne électorale.

*Exemple:*

– Associer activement les représentants d'états Membres à l'examen d'une candidature pendant les travaux officiels risque de nuire à la capacité de parvenir à des conclusions sur les questions officielles pendant cette manifestation. En conséquence, il vaudrait mieux éviter d'associer activement les représentants d'états Membres aux questions relatives aux élections pendant une manifestation organisée par l'Union. Les candidats qui sont contactés pendant une manifestation organisée par l'Union pour examiner leur candidature devraient envisager d'inviter la partie concernée à poursuivre cet examen en dehors des réunions officielles, de préférence lors d'une réunion programmée après la fin des travaux de la journée, et non pas pendant une pause-café ou déjeuner (ces pauses sont par ailleurs fréquemment utilisées pour poursuivre les discussions sur des questions officielles).

– Pendant les manifestations organisées par l'UIT, il est recommandé aux candidats de s'abstenir d'utiliser le site de la manifestation pour des activités liées à leur campagne électorale. Les candidats devront notamment s'abstenir de prononcer des déclarations pour leur campagne électorale pendant les pauses entre les séances sponsorisées par les états Membres pour faire connaître leur candidature. Comme nous l'avons indiqué ci‑dessus, les candidats peuvent participer à des activités liées à leur campagne électorale lors de manifestations informelles ou d'activités sociales (par exemple à l'occasion des réceptions organisées par les états Membres) en dehors du site de la manifestation organisée par l'UIT.

– Les personnes qui se rendent sur le site d'une manifestation pour promouvoir leur candidature – et qui n'auraient en principe pas participé à la manifestation en question dans l'exercice normal de leurs fonctions officielles – devraient à cette fin se mettre en congé de l'Union. De surcroît, comme indiqué ci-dessus, les frais afférents à la participation de ces personnes à une manifestation ne devraient pas être à la charge de l'Union. Il est vivement recommandé aux personnes qui ont l'intention de participer à titre privé à une manifestation de l'UIT d'en informer le Bureau de l'éthique, afin que les aspects particuliers des activités relatives à la campagne électorale puissent être examinés.

# C Rapports avec les États Membres

Principe général

– Les valeurs fondamentales que sont l'indépendance, la loyauté à l'égard de l'Union et l'impartialité devraient être respectées, même lors de la coordination d'une candidature avec un état Membre.

Application: Une candidature supposera inévitablement une certaine coordination avec un état Membre. Ce type de coordination avec un état Membre ne devrait pas compromettre l'indépendance et l'impartialité de la personne en sa qualité de fonctionnaire international, ni sa loyauté envers l'Union. Le respect de ces principes exige que la plus grande attention soit accordée au fait que le comportement d'un fonctionnaire dans le cadre de ses attributions officielles risque d'être perçu comme allant dans le sens des intérêts d'un état Membre donné et/ou comme visant essentiellement à promouvoir sa candidature, au lieu de servir les intérêts de l'Union. Il convient d'éviter de laisser entendre qu'une action officielle – actuelle ou future – menée au nom de l'Union est ou sera indûment influencée en contrepartie du soutien apporté à une candidature.

*Exemple:*

– La coordination d'une candidature ne devrait pas consister à échanger avec l'état Membre qui soutient la candidature des informations qui ne sont par ailleurs pas accessibles à tous les états Membres, ou qui ne se prêtent pas à une divulgation au public. Il s'agit notamment des informations relatives au comportement professionnel des autres candidats.

– Il se peut que les manifestations organisées par des états Membres pour promouvoir la candidature d'une personne comprennent une allocution publique du candidat, visant à exposer sa vision de l'Union. Il se peut aussi qu'une documentation écrite soit élaborée à cet égard. Les personnes qui exercent déjà des fonctions au service de l'Union devraient s'efforcer d'exprimer exclusivement des opinions d'ordre personnel en tant que candidat, sans remettre en question leur indépendance à l'égard des états Membres, leur impartialité et leur loyauté envers l'Union. Un message dont on peut raisonnablement penser qu'il vise essentiellement à critiquer l'Union et/ou d'autres candidats, au lieu de présenter une vision positive, irait à l'encontre des principes fondamentaux que sont la bonne foi, la dignité et le respect mutuel, et pourrait être contraire aux obligations incombant aux fonctionnaires internationaux, qui doivent demeurer loyaux à l'égard de l'Union et s'abstenir d'émettre en public des griefs. Compte tenu également des dispositions du cadre juridique régissant les activités extérieures (notamment les déclarations à la presse et la soumission de documents destinés à la publication, qui se rapportent à l'objet, aux activités ou aux intérêts de l'Union), le Bureau de l'éthique se tient prêt, à titre confidentiel, à examiner à l'avance toute observation publique ou tout document destiné à la publication et à prodiguer des avis à cet égard.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Le texte des présentes lignes directrices est identique à celui des lignes directrices adoptées par le Conseil à sa session de 2018, réapprouvées à sa session de 2021 et publiées sur le site web de la PP. [↑](#footnote-ref-1)
2. En principe, le Bureau de l'éthique considère que les activités menées par les candidats dans le cadre de leur campagne devraient être limitées tant que les mesures visant à officialiser leur candidature n'ont pas été prises. [↑](#footnote-ref-2)